

DANZ'ARTE CONCOURS DE DANSE

Règlement intérieur du concours.

1. Le concours.

Danzarte Concours de Danse est un concours de danse modern'jazz, street dance et contemporain organisé par l'école Danz'arte dont les fonds seront intégralement reversés à l'association téléthon. La compétition est ouverte aux groupes de 5 à 15 danseurs, les groupes étant classés dans différentes catégories d'âges : enfants, ados et adultes.

DATE : 16/02/2019

LIEU : Salle A - Salle de Basket de Saint Laurent du Var

212 avenue du 11 novembre, 06700, Saint Laurent du Var

Le concours est ouvert au public. Le tarif est de 10€.

La vente des billets d'entrée commencera le **04/02/2019** à l'école de danse Danz'arte au 68 avenue des plans, 06700, Saint Laurent du Var.

2. Inscription.

Seuls les dossiers complets seront acceptés. La date limite des inscriptions sera le **26/01/2019** inclus.

Le dossier devra être composé de :

- La fiche d'inscription remplie (Une pour chaque groupe)
- La fiche de droit à l'image remplie et signée par le candidat ou son tuteur légal si le candidat est mineur
- La photocopie recto, verso des cartes d'identité ou passeports de chaque candidat et des professeur accompagnants
- Les certificats médicaux de chaque candidat
- Un chèque du montant TOTAL de l'inscription à l'attention de **AFM TÉLÉTHON**

Frais d'inscription :

- 5€ par danseur, par passages et par responsable de groupe (professeur)

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.

Les convocations seront communiquées par e-mail une dizaine de jours après inscription et acceptation du dossier.

Les billets d'entrée pour les danseurs seront remis le jour même du concours après vérification de leur identité.

3. Conditions de participation.

Les groupes doivent comprendre entre 5 et 15 danseurs, accompagnés de 1 à 2 responsables pour chaque catégorie d'âge.

Un seul responsable sera accepté en coulisse

A. Catégories

Enfants : 8-12 ans

Ados : 13-17 ans

Adultes : 18 ans et plus.

**Les danseurs doivent être munis de leur carte d'identité lors de leur arrivée à la
salle.**

B. Dérogation.

L'âge prit en compte sera celui que le participant aura lors de la compétition. Chaque candidat ne pourra pas concourir plus d'une fois dans chaque catégorie de danse. Il ne pourra pas non plus concourir dans deux catégories d'âge différentes.

Exemple : Un candidat de 12 ans lors de la compétition ne pourra être que dans la catégorie enfant et ne pourra pas concourir plusieurs fois dans la catégorie Modern'Jazz.

Un groupe qui se présente dans une catégorie peut compter au maximum 20% de leur groupe de catégorie inférieur.

Exemple : Dans un groupe de 10 danseurs en catégorie ados, seuls 2 danseurs maximum pourront être âgés de moins de 13 ans.

En revanche, le cas inverse n'est pas autorisé. Si la majorité des danseurs est compris dans la catégorie ados, les danseurs plus âgés ne pourront être acceptés dans le groupe, quel que soit leur nombre,

C. Musique.

La bande son de chaque groupe devra être envoyée par mail en format mp3, au plus tard le 04/0/2018 à l'adresse salvatierra@danzarte.fr. Le nom du fichier devra être composé du nom de l'école de danse et de la catégorie. (*Exemple : Danzarte_Adultes.mp3*). Elle devra respecter les conditions mentionnées plus bas.

Les mix, les bruitages sont permis. Le son doit être impérativement de bonne qualité pour être passé dans les meilleures conditions.

Les propos vulgaires seront pénalisés, ainsi que les sons mal enchaînés et les sons de mauvaises qualités.

D. Chorégraphie :

GROUPE MODERN'JAZZ (5 à 15 danseurs)	2 à 3 min (+ ou - 10sec)
GROUPE STREET DANCE (5 à 15 danseurs)	1.30 à 3 min (+ ou - 10sec)

Aucune chorégraphie ne pourra dépasser la bande son sous peine d'être pénalisé.

Le thème, les costumes et la chorégraphie de chaque groupe devra être adapté à son âge.

E. Ordre de passage.

- Modern'jazz : 1 : Enfant, 2 : Ados, 3 : Adultes
- Contemporain : 1 : Enfant, 2 : Ados, 3 : Adultes
- Street Dance : 1 : Enfant, 2 : Ados, 3 : Adultes

F. Costumes et accessoires.

Les costumes devront être choisis en fonction du thème de la chorégraphie, de l'âges des participants et du style de danse. Les costumes provoquants et vulgaires seront pénalisés.

Les bijoux sont interdits. Seuls les accessoires nécessaires à l'histoire de la chorégraphie seront tolérés. Il est néanmoins conseillé de ne pas en porter ou très très peu.

Les décors ne sont pas autorisés. Le talc, l'huile corporelle, la colophane, les fugigènes ne sont pas autorisés. Premièrement pour votre sécurité, deuxièmement pour celle des candidats qui passeront après vous.

4. Récompenses.

Médailles et coupes seront évidemment remises. Cependant, le but de ce concours étant d'aider l'association téléthon, votre récompense sera d'avoir contribué à l'avancement de leur projet pour aider les enfants handicapés, n'y a-t-il pas de plus belle récompense?

5. Notation, pénalités.

En premier lieu, les décisions des jurys seront irrévocables, et ne pourront être communiqués avant la fin du concours, à la remise des prix.

Le jury sera libre de choisir un seul et unique coup de coeur pour chaque catégorie s'ils ont tout particulièrement apprécié une prestation.

Les organisateurs et membres du jury ne pourront en aucun cas présenter leurs propres groupes.

Critères de notation de base.

Composition de la chorégraphie : Choix de la musique, thème, amplitude sur la scène, originalité, placements et déplacements, technique de chaque danseur, enchaînements.	15pts
Transmission : Emotions, impact sur le public et le jury, expression du visage, solidarité visible des groupes, costumes.	5pts
Cohésion du groupe : synchronisation, musicalité, rythme, niveau de technique.	10pts
TOTAL	30pts

Pénalités.

Chute non rattrapée	0,20pts
Vocabulaire vulgaire	0,20pts
Musique de mauvaise qualité	0,20pts
Chute rattrapée	0,10pts
Gestes ou mouvements vulgaires	0,20pts
Durée non respectée	0,20pts

6.Responsabilité

L'école de danse et l'association organisatrices se verront décliner toute responsabilité pour tout accidents corporels ou matériels causées par la personne elle même ou un membre de son groupe, que ce soit pendant la prestation, pendant les déplacements dans l'enceinte de l'établissement ou en dehors.

LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT ENTRAINERA UNE DISQUALIFICATION IMMÉDIATE ET SANS APPEL DES CANDIDATS.

Nous espérons que les écoles et groupes participants auront bien pris connaissance de ces quelques informations et que la compétition se déroulera dans une ambiance agréable.

LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE DANSE DANZ'ARTE.

